

Table des matières

A.	Introduction	1
A.1.	Rappel.....	1
A.2.	Ajustements du programme de 2007	1
A.2.1.	Fonds Nobel de l’AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer.....	1
A.2.2.	Coûts additionnels des services aux organes directeurs	2
A.3.	Changements concernant les travaux remboursables pour d’autres organismes.....	2
A.4.	Budget ordinaire pour 2007.....	2
A.5.	Soumission à la Conférence générale.....	3
A.6.	Rapport sur le budget à l’Assemblée générale des Nations Unies	3
	Tableau 1. Budget ordinaire - par programme et par programme sectoriel.....	5
	Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes	6
B.	Notes explicatives.....	7
B.1.	Monnaie du budget et taux de change	7
B.2.	Comparaisons budgétaires avec les années précédentes.....	7
B.3.	Programme de coopération technique.....	7
B.4.	Fonds de roulement.....	8
B.5.	Évolution des coûts en 2007	8
B.5.1.	Ajustements pour hausse des prix.....	8
B.5.2.	Dépenses de personnel.....	8
B.5.3.	Autres chefs de dépense.....	9
	Tableau 3. Budget ordinaire - par chef de dépense	11
	Tableau 4. Laboratoires de l’Agence.....	12
	Tableau 5. Coûts partagés	13
	Tableau 6. Budget ordinaire – Dépenses de personnel.....	14
ANNEXE	15
	Projets de résolutions	15
A.	Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2007.....	15
B.	Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2007	18
C.	Le Fonds de roulement en 2007.....	18

Mise à jour du projet de budget de l'Agence pour 2007

A. Introduction

A.1. Rappel

1. Le programme ordinaire de l'Agence pour la biennie 2006-2007, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale dans le document GC(49)/2. En vertu de son Statut, l'Agence est tenue de soumettre le projet de *budget annuel* pour approbation¹ et, en conséquence, les prévisions budgétaires pour 2007 figurant dans ce document étaient des prévisions préliminaires. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le budget proposé pour la deuxième année de la biennie (2007) doit être présenté dans un document récapitulatif concis – la mise à jour du budget de l'Agence. Ce document fait ressortir, le cas échéant, les changements importants apportés au projet initial de programme et budget biennal de l'Agence, introduit les ajustements pour hausse des prix pour la deuxième année de la biennie et, bien entendu, contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions pour la deuxième année.

A.2. Ajustements du programme de 2007

2. Il n'y a pas eu de changements importants, par rapport au projet de programme et budget pour 2006-2007 présenté dans le document GC(49)/2, qui aient besoin d'être portés à l'attention des États Membres dans le cadre de la mise à jour du budget pour 2007. Toutefois, on peut s'attendre à des changements opérationnels mineurs pendant la mise en œuvre du programme. En outre, certaines questions émergentes, présentées dans les paragraphes suivants, pourraient avoir des incidences en ce qui concerne les ressources financières.

A.2.1. Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer

3. En octobre 2005, le Comité Nobel norvégien a décerné le prix Nobel de la paix 2005 à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son Directeur général « pour leurs efforts visant à empêcher que l'énergie nucléaire soit employée à des fins militaires et à faire en sorte que l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit utilisée de la manière la plus sûre possible ».

4. À ses réunions d'octobre et de novembre 2005, le Conseil des gouverneurs a accepté que la part du prix Nobel de la paix qui revient à l'Agence (environ 525 000 euros), soit utilisée pour la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement dans les domaines du traitement du cancer et de la nutrition. De jeunes spécialistes, en particulier des femmes, devraient bénéficier d'une formation pratique en radio-oncologie, dans le cadre du programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'Agence. En ce qui concerne la nutrition, le programme de formation sera axé sur l'étude, à l'aide des techniques nucléaires, du rôle de la nutrition dans le développement sain des enfants. Ces activités ne seront pas financées à partir du budget ordinaire mais seront exécutées avec les ressources provenant d'un fonds spécial appelé 'Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la

¹ Les deux tiers des États Membres n'ont pas encore accepté l'amendement du paragraphe A de l'article XIV du Statut convenu par la Conférence générale en 1999 (GC(43)/RES/8) pour permettre une budgétisation biennale intégrale.

lutte contre le cancer' établi par le Directeur général avec l'approbation du Conseil des gouverneurs pour y déposer la part du prix Nobel revenant à l'Agence. Les ressources additionnelles éventuelles de ce fonds, pour autant qu'elles soient suffisantes, pourraient aussi servir à établir des centres régionaux de formation dans les domaines de la nutrition et de la gestion du cancer en Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine.

A.2.2. Coûts additionnels des services aux organes directeurs

5. Le 17 juin 2005, le Conseil des gouverneurs a approuvé la création d'un comité consultatif sur les garanties et la vérification ('Comité consultatif') dans le cadre du Statut de l'AIEA. On s'attend à ce que les services du Secrétariat à ce comité entraînent des coûts qui n'étaient pas prévus dans le budget ordinaire. Au cours de la réunion de janvier 2006 du Comité consultatif, la Présidente a noté qu'il semblait y avoir un accord sur le fait que les ressources du budget ordinaire actuel ne devraient pas être détournées des programmes existants pour le travail du Comité. Il faut donc trouver une autre solution pour financer les activités du Comité. Le Secrétariat avait noté que le coût moyen journalier d'une réunion était d'environ 89 000 euros et que le coût total dépendait du nombre de jours de réunion supplémentaires, ainsi que d'autres variables, telles que le nombre de documents et de langues de travail. Le Secrétariat a déterminé trois options de financement des coûts additionnels des services aux organes directeurs pour 2006-2007 : des contributions extrabudgétaires allouées au sous-programme U.3, ou un crédit supplémentaire financé soit par des contributions régulières supplémentaires des États Membres soit par l'excédent de caisse de 2004². (2006/Note 11)

A.3. Changements concernant les travaux remboursables pour d'autres organismes

6. Il y a eu un changement en ce qui concerne les recettes attendues des travaux remboursables pour d'autres organismes en raison de la prorogation de l'accord entre l'ONUDI et l'AIEA relatif à la fourniture de services informatiques en 2006-2007. L'Agence espère des recettes supplémentaires de 487 000 euros par an. Une partie de ce revenu devra servir à couvrir l'augmentation du coût pour le programme sectoriel 5 — Services d'appui liés à l'information, financer les services à l'ONUDI, et le reste sera crédité aux Recettes diverses et entrera ultérieurement dans le calcul de l'excédent de caisse pour distribution aux États Membres.

A.4. Budget ordinaire pour 2007

7. Le montant total du budget ordinaire pour 2007 par chapitre budgétaire proposé dans le présent document et ajusté uniquement pour refléter les hausses de prix applicables pour 2007, est estimé à 283 611 000 euros (voir le tableau 1). Sur ce total, le budget ordinaire pour les programmes de l'Agence pour l'année s'élève à 280 912 000 euros, le solde (2 699 000) représentant les travaux remboursables pour d'autres organismes. Comme à l'accoutumée, les montants correspondants aux travaux remboursables pour d'autres organismes indiqués au tableau 1 seront entièrement compensés par les recettes tirées des services fournis. Les prévisions de recettes devant servir à financer le budget proposé apparaissent au tableau 2.

² Sous réserve de la décision du Conseil des gouverneurs, s'il est recommandé d'ouvrir un crédit supplémentaire pour 2007, la présente mise à jour, y compris le projet de résolution A présenté à l'annexe, sera amendée pour tenir compte de cette décision.

A.5. Soumission à la Conférence générale

8. Conformément au paragraphe A de l'article XIV du Statut, le projet de budget de l'Agence pour 2007 sera soumis à la Conférence générale par le Conseil des gouverneurs, lequel demandera à la Conférence générale d'adopter les projets de résolutions figurant dans l'annexe.

A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

9. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tableau 1. Budget ordinaire — par programme et par programme sectoriel

En euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

Programme / Programme sectoriel	2005 Dépenses effectives	2006 budget	Augmentation/ (diminution) du	Prévision pour 2007 au	Hausse des prix	2007 avec hausse
			(diminution) du	%	%	des prix
			programme pour 2007 au	prix de 2006		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires						
1. Gestion et coordination globales et activités communes	674 156	686 000	(100)	(0,0)	685 900	3,2 707 600
A. Énergie d'origine nucléaire	4 921 957	5 087 800	200	-	5 088 000	3,5 5 265 900
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 420 530	2 412 100	-	-	2 412 100	3,5 2 496 800
C. Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	9 700 328	9 924 700	86 700	0,9	10 011 400	3,4 10 348 900
D. Sciences nucléaires	8 315 236	8 568 400	(800)	(0,0)	8 567 600	3,1 8 831 800
Programme sectoriel 1	26 032 207	26 679 000	86 000	0,3	26 765 000	3,3 27 651 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement						
2. Gestion et coordination globales et activités communes	730 767	746 600	(1 000)	(0,1)	745 600	3,0 768 100
E. Alimentation et agriculture	11 696 393	11 850 100	(500)	(0,0)	11 849 600	3,7 12 291 900
F. Santé humaine	7 643 206	7 614 700	35 300	0,5	7 650 500	3,9 7 950 100
G. Ressources en eau	2 996 264	3 278 200	10 100	0,3	3 288 300	3,3 3 395 500
H. Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	4 536 308	5 060 700	38 500	0,8	5 099 200	2,7 5 237 700
I. Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 830 861	1 885 700	25 600	1,4	1 911 300	4,2 1 991 700
Programme sectoriel 2	29 433 799	30 436 000	108 000	0,4	30 544 000	3,6 31 635 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires						
3. Gestion et coordination globales et activités communes	915 156	946 600	5 200	0,5	951 800	3,4 983 900
X. Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	1 087 000	913 700	29 400	3,2	943 100	3,0 971 500
J. Sûreté des installations nucléaires	7 790 183	8 066 000	23 300	0,3	8 089 300	3,2 8 346 800
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	4 391 192	5 007 900	(7 600)	(0,2)	5 000 300	3,1 5 157 700
L. Gestion des déchets radioactifs	6 232 224	5 993 400	2 700	-	5 996 100	3,5 6 204 800
M. Sécurité nucléaire	1 299 403	1 344 400	-	-	1 344 400	3,0 1 385 300
Programme sectoriel 3	21 715 158	22 272 000	53 000	0,2	22 325 000	3,2 23 050 000
4. Vérification nucléaire						
4. Gestion et coordination globales et activités communes	1 021 017	983 500	-	-	983 500	2,9 1 011 800
N. Garanties	100 432 670	105 352 500	1 827 000	1,7	107 179 500	2,5 109 867 200
Programme sectoriel 4	101 453 687	106 336 000	1 827 000	1,7	108 163 000	2,5 110 879 000
5. Services d'appui liés à l'information						
P. Information du public et communication	2 985 479	3 264 700	57 000	1,7	3 321 700	2,4 3 402 700
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	7 038 724	7 494 600	-	-	7 494 600	2,8 7 701 200
S. Services de conférence, de traduction et de publication	5 506 795	5 232 700	(57 000)	(1,1)	5 175 700	2,6 5 312 100
Programme sectoriel 5	15 530 998	15 992 000	-	-	15 992 000	2,7 16 416 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement						
6. Gestion et coordination globales et activités communes	694 188	538 300	-	-	538 300	2,8 553 200
T. Gestion de la coopération technique pour le développement	13 771 964	14 857 700	-	-	14 857 700	2,8 15 267 800
Programme sectoriel 6	14 466 152	15 396 000	-	-	15 396 000	2,8 15 821 000
7. Politiques et gestion générale						
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	12 586 428	13 411 600	-	-	13 411 600	3,1 13 823 700
V. Administration et services généraux	36 312 651	36 059 500	-	-	36 059 500	3,4 37 295 700
W. Services de supervision et analyse de la performance	1 463 783	1 787 900	-	-	1 787 900	2,9 1 840 600
Programme sectoriel 7	50 362 862	51 259 000	-	-	51 259 000	3,3 52 960 000
Total partiel	258 994 863	268 370 000	2 074 000	0,8	270 444 000	2,9 278 412 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	278 077	2 430 000	-	-	2 430 000	2,9 2 500 000
Budget ordinaire pour les programmes de l'Agence	259 272 940	270 800 000	2 074 000	0,8	272 874 000	2,9 280 912 000
Plus : Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 193 645	2 819 000	(169 000)	(6,0)	2 650 000	1,8 2 699 000
Total budget ordinaire	261 466 585	273 619 000	1 905 000	0,7	275 524 000	2,9 283 611 000
Moins : Recettes diverses						
Travaux remboursables pour d'autres organismes		2 819 000	(169 000)	(6,0)	2 650 000	1,8 2 699 000
Autres recettes diverses		3 002 000	(145 000)	(4,8)	2 857 000	- 2 857 000
Contributions des États Membres		267 798 000	2 219 000	0,8	270 017 000	3,0 278 055 000

Tableau 2. Budget ordinaire - État récapitulatif des recettes
en euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

	2005 Recettes effectives	2006 aux prix de 2006	Augmentation (diminution)	2007 avec ajustement pour hausse des prix
Contributions régulières des États Membres	265 643 523	267 798 000	10 257 000	278 055 000
Recettes diverses				
a) Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes				
Services informatiques	284 680	-	-	-
Services d'impression	602 447	1 264 000	(150 500)	1 113 500
Services médicaux	696 135	778 300	18 800	797 100
Services de protection et de surveillance radiologiques	101 666	100 600	2 500	103 100
Services de traduction	31 353	216 100	6 000	222 100
Revue "Fusion nucléaire"	127 981	150 000	3 200	153 200
Services de laboratoire	309 560	250 000	-	250 000
Services du Laboratoire de l'environnement marin	39 823	60 000	-	60 000
Total partiel	2 193 645	2 819 000	(120 000)	2 699 000
b) Autres				
Imputables à des programmes déterminés				
Produits INIS	59 443	35 000	-	35 000
Publications de l'Agence - Autres	299 803	350 000	-	350 000
Recettes du Laboratoire	325 801	240 000	-	240 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	159 857	415 000	(145 000)	270 000
Recettes au titre de l'appui à divers programmes	72 893	40 000	-	40 000
Autres recettes tirées de services	1 100	2 000	-	2 000
	918 897	1 082 000	(145 000)	937 000
Non imputables à des programmes déterminés				
Revenus de placements et intérêts	2 961 077	1 400 000	-	1 400 000
Gains (pertes) de change	(690 745)	-	-	-
Autres	569 101	520 000	-	520 000
	2 839 433	1 920 000	-	1 920 000
Total partiel	3 758 330	3 002 000	(145 000)	2 857 000
Total des recettes diverses	5 951 975	5 821 000	(265 000)	5 556 000
Total	271 595 498	273 619 000	9 992 000	283 611 000

B. Notes explicatives

B.1. Monnaie du budget et taux de change

10. Les prévisions budgétaires pour 2007 sont exprimées en euros – malgré le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières – pour permettre de les présenter en une seule monnaie. Elles sont basées sur un taux de change de 1 dollar des États-Unis pour 1 euro, le même que celui utilisé pour le budget de 2006 et les prévisions budgétaires préliminaires pour 2007. Le fait qu'elles soient présentées sur la base du même taux de change entre l'euro et le dollar pour des années consécutives permet de comparer plus facilement les prévisions relatives à différentes années. La formule d'ajustement jointe au projet de résolution sur l'ouverture de crédits (projet de résolution A en annexe) fait apparaître la répartition entre l'euro et le dollar des États-Unis.

B.2. Comparaisons budgétaires avec les années précédentes

11. Les comparaisons présentées au tableau 1 portent sur les ressources financières demandées pour chacun des programmes sectoriels et programmes en 2007 et les ressources approuvées correspondantes du budget de 2006.

12. Le tableau 1 indique aussi les dépenses effectives de 2005 au taux de change utilisé pour le budget afin de faciliter la comparaison avec le dernier exercice pour lequel on dispose de chiffres sur les dépenses effectives. Pour permettre des comparaisons valables entre les deux périodes budgétaires, il a fallu ajuster les montants des dépenses effectives de façon à les présenter selon la structure de programme adoptée pour 2006-2007 et à refléter aussi des ajustements budgétaires techniques pour cette biennie. Les montants effectifs ajustés de 2005 reflètent donc les modifications du programme décrites sous 'Points saillants concernant le programme et les ressources' dans l'aperçu (paragraphe 33 à 93 inclus) du Programme et budget de l'Agence pour 2006-2007 (GC(49)/2), et les ajustements techniques décrits aux paragraphes 97 et 98 sous 'Autres points saillants concernant les ressources' dans ce même document.

13. Les montants des dépenses effectives de 2005 ne sont pas identiques à ceux qui apparaissent dans les comptes de l'Agence ou dans le Rapport sur l'exécution du programme pour 2004-2005, pour lesquels des taux de change différents ont été appliqués. Dans ces documents, conformément aux procédures établies, les décaissements sont enregistrés au taux de change des Nations Unies pour le mois pendant lequel ils sont effectués, tandis que les engagements non réglés sont indiqués au taux de change en vigueur au 31 décembre de l'année considérée.

14. Les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres sont calculées sur la base du coût net du budget après déduction des recettes au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes et des autres recettes diverses, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2.

B.3. Programme de coopération technique

15. La coopération technique de l'Agence avec ses États Membres est financée par le Fonds de coopération technique (FCT), dont les ressources proviennent essentiellement de contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est fixé chaque année par la Conférence générale, et des coûts de participation nationaux³ versés par les États Membres bénéficiaires. Conformément à la résolution GC(48)/RES/7 adoptée par la Conférence générale à sa 48^e session, le chiffre indicatif de planification

³ Il s'agit des anciennes dépenses de programme recouvrables (DPR).

fixé pour les contributions volontaires au FCT pour 2007 ne doit pas être inférieur à 78,5 millions de dollars. L'objectif pour 2007 devrait être recommandé par le Conseil des gouverneurs à sa réunion de septembre 2006, pour adoption par la Conférence générale à sa 50^e session. Il en sera alors tenu compte dans le projet de résolution B de l'annexe au présent document.

16. Les prévisions préliminaires des ressources du programme de coopération technique pour 2007 indiquées dans le document GC(49)/2 étaient d'environ 87 385 000 dollars (y compris les fonds pour les activités extrabudgétaires). Le programme de coopération technique pour 2007 et 2008 sera élaboré et soumis au Comité de l'assistance et de la coopération techniques vers la fin de 2006.

B.4. Fonds de roulement

17. La Conférence générale a approuvé pour le Fonds de roulement de l'Agence un niveau en euros équivalant à 18 millions de dollars, à déterminer au taux de change des Nations Unies en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Avec le taux de change des Nations Unies de 0,845 euro pour 1 dollar en vigueur au 1^{er} janvier 2006, le Fonds de roulement a été établi à 15 210 000 euros. Aucun changement n'est proposé pour 2007. Toutefois, compte tenu du fait que les besoins budgétaires mensuels moyens, compte tenu du budget ordinaire proposé pour les programmes de l'Agence après ajustement pour hausse des prix, s'élèveraient à 23,4 millions d'euros, le Secrétariat maintiendra le niveau du Fonds de roulement à l'examen. Le projet de résolution correspondant (projet de résolution C, Le Fonds de roulement en 2007) figure dans l'annexe au présent document.

B.5. Évolution des coûts en 2007

B.5.1. Ajustements pour hausse des prix

18. Les prévisions budgétaires pour 2007 présentées dans le document GC(49)/2 ont été déterminées aux prix de 2006. Il était indiqué dans ce document (paragraphe 24 de l'aperçu) que les ajustements pour hausse des prix à apporter au projet de budget pour 2007 seraient proposés séparément dans le document récapitulatif concis pour 2007. La méthodologie permettant de déterminer les ajustements pour hausse des prix pour les divers chefs de dépense était décrite dans cet aperçu. Les ajustements pour hausse des prix pour 2007 sont indiqués dans le tableau 3, Budget ordinaire par chef de dépense. Comme le montre ce tableau, l'ajustement moyen pour hausse des prix proposé par rapport au budget approuvé de 2006 est de 2,9 %. Les ajustements sont appliqués, pour chaque chef de dépense, aux prévisions budgétaires pour 2007 présentées dans le document GC(49)/2 aux prix de 2006.

B.5.2. Dépenses de personnel

19. Les dépenses de personnel sont le principal élément de coût qui contribue aux ajustements pour hausse des prix. Les paragraphes suivants donnent des détails à ce propos.

Traitements

20. En ce qui concerne les traitements des **administrateurs** en 2007, l'ajustement pour hausse des prix repose sur l'évolution des coûts sur une période de trois ans. On a procédé à un ajustement de 3,1 % par rapport au budget de 2007 aux prix de 2006, en tenant compte de la somme nette des éléments énumérés sous a) à c), qui découlent de la méthodologie du régime commun des Nations Unies :

- a) L'augmentation prise comme hypothèse pour **2005** dans le programme et budget pour 2006, sur la base de la prévision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) concernant l'augmentation de l'indemnité de poste, était de 1,5 %. L'augmentation effective pour 2005 a été de 1,4 % ; en conséquence, une réduction de 0,1 % est nécessaire en 2007 pour tenir compte de la hausse effectivement enregistrée en 2005 ;
- b) Sur la base des prévisions de la CFPI disponibles à l'époque, une augmentation de 2 % a été appliquée dans le budget de 2006 en ce qui concerne **2006**. On compte maintenant que cette augmentation sera de 3,6 % ; une réduction de 1,6 % est donc nécessaire pour cette période dans le budget de 2007 ;
- c) Selon les informations les plus récentes fournies par la CFPI, une augmentation de 1,6 % est prévue pour **2007**.

21. Dans le cas des traitements des agents des **services généraux**, on tient compte aussi des tendances/projections pour les trois mêmes années (2005-2007), mais sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Autriche et du 'Tariflohn' (coefficient d'ajustement des salaires minima en Autriche).

22. Une augmentation de 2,5 % a été appliquée par rapport au budget de 2007 aux prix de 2006, en tenant compte de la somme nette des éléments énumérés sous a) à c) :

- a) Pour 2005, on a pris comme hypothèse une augmentation de 1,6 % dans le budget de 2006 ; la hausse effective était de 2,3 %. En conséquence, une augmentation de 0,7 % est nécessaire pour cette année en 2007 ;
- b) Comme on ne disposait pas de données précises à l'époque pour **2006**, on a supposé que l'augmentation des traitements des agents des services généraux serait de 1,3 % (1,7 % proportionnellement à compter du 1^{er} avril 2006). Sur la base des informations actuelles, cette augmentation serait de 1,8 %, nécessitant un ajustement net de 0,5 % pour cette année ;
- c) Pour **2007**, aucune information n'étant encore disponible, on a pris comme hypothèse une augmentation projetée de 1,3 % à compter du 1^{er} avril.

Dépenses communes de personnel (DCP)

23. Les prévisions budgétaires pour les DCP étaient de 45,1 % des coûts salariaux totaux dans le budget de 2006. Un examen des besoins dans ce domaine indique que ce taux est adéquat ; aucun changement n'est donc proposé dans le pourcentage des DCP et une hausse des prix calculée de 2,8 % est appliquée.

B.5.3. Autres chefs de dépense

24. Pour les chefs de dépense autres que les dépenses de personnel, les augmentations effectives en 2005 sont appliquées à 2007 comme suit :

- a) Pour les *voyages de fonctionnaires et de non-fonctionnaires*, il ressort d'un examen de l'évolution des prix pertinents que des hausses des prix de 2 % et 6,5% respectivement sont nécessaires ;
- b) D'après les données les plus récentes concernant le coût des *services d'interprétation* fournies par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU), une augmentation de 8,8 % de ce chef de dépense est nécessaire pour 2007. Il n'y a eu aucune augmentation de ce chef de dépense en 2006 ;

- c) Il y a eu une augmentation du taux plafond pour les *frais de réception* en Autriche et un ajustement pour hausse des prix de 4,6 % est nécessaire en 2007. Il y a eu également une hausse de 1,6 % de l'*indemnité de représentation*, sur la base de l'indice autrichien des prix à la consommation. Il y a donc une augmentation pondérée de 2,7 % du chef de dépense *Représentation et réceptions* ;
- d) Pour la *formation*, sur la base des ajustements apportés aux traitements des administrateurs (expliqués plus haut) et de l'augmentation des honoraires, telle qu'elle ressort de l'indice autrichien correspondant, une hausse de 0,3 % serait appropriée ;
- e) Pour le *matériel (pris à bail et acheté)* et les *fournitures et accessoires*, l'évolution des prix effectifs montre que des augmentations de 1,4 %, 0,6 % et 2,9 % respectivement sont appropriées ;
- f) Les *dépenses générales de fonctionnement* recouvrent les services communs du CIV, la location et l'entretien des locaux, les communications, les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau et les services connexes, le fret, l'entreposage et le transport, et la maintenance du matériel. Les augmentations au titre de chaque élément sont calculées séparément sur la base d'informations internes ou fournies par l'ONUDI, et des divers indices et tarifs publiés, pondérés compte tenu du niveau effectif des dépenses consacrées à chaque élément. Un taux d'inflation pondéré de 4,3 % est donc approprié, sur la base des ajustements pour hausse des prix dans les différents secteurs mentionnés ;
- g) Le chef de dépense *Contrats* inclut les services de consultants contractuels, les services d'analyse d'échantillons et les travaux de rédaction et de traduction effectués à l'extérieur. Il ressort d'un examen des différents indices utilisés que l'augmentation moyenne pondérée est de 1,7 % ;
- h) Une comparaison des coûts moyens par contrat de recherche et de services techniques en 2005 et en 2004 montre qu'une augmentation de 7,2 % est appropriée ;
- i) Les ajustements pour les éléments très différents regroupés sous *Divers* se traduisent par une augmentation moyenne pondérée globale de 2 % au titre de ce chef de dépense.

Tableau 3. Budget ordinaire - par chef de dépense

en euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

Chef de dépense	2005	2006	Augmentation/ (diminution) du programme	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006	Hausse des prix %	2007 avec hausse des prix	
	Dépenses effectives	Budget					%
Traitements - Postes approuvés - P	57 526 623	63 167 500	262 400	0,4	63 429 900	3,1	65 396 100
Personnel temporaire - P/MD	6 611 611	8 626 500	189 400	2,2	8 815 900	3,1	9 088 600
Personnel temporaire - P/CD	689 925	957 000	28 100	2,9	985 100	3,1	1 015 500
Traitements - Postes approuvés - G	30 257 495	30 879 700	40 200	0,1	30 919 900	2,5	31 693 500
Personnel temporaire - G/MD	3 583 501	3 773 800	-	-	3 773 800	2,5	3 868 200
Personnel temporaire - G/CD	1 177 200	387 800	700	0,2	388 500	2,5	398 300
Dépenses communes de personnel	46 106 516	48 617 400	234 600	0,5	48 852 000	2,8	50 243 200
Heures supplémentaires	359 079	264 500	1 700	0,6	266 200	2,3	272 400
Total partiel : Dépenses de personnel	146 311 950	156 674 200	757 100	0,5	157 431 300	2,9	161 975 800
Voyages - Fonctionnaires	10 213 949	11 648 600	120 000	1,0	11 768 600	2,0	12 003 600
Voyages - Non-fonctionnaires	7 389 164	8 023 600	219 500	2,7	8 243 100	6,5	8 778 600
Total partiel : Voyages	17 603 113	19 672 200	339 500	1,7	20 011 700	3,9	20 782 200
Services d'interprétation	824 803	749 100	(60 000)	(8,0)	689 100	8,8	749 600
Représentation et réception	246 357	233 800	(200)	(0,1)	233 600	2,7	239 800
Formation	700 358	1 069 300	(196 400)	(18,4)	872 900	0,3	875 500
Matériel : pris à bail ou loué	334 090	419 800	-	-	419 800	1,4	425 600
Matériel acheté/travaux de construction	13 140 421	11 576 900	504 200	4,4	12 081 100	0,6	12 150 800
Fournitures et accessoires	5 702 712	5 928 400	5 000	0,1	5 933 400	2,9	6 103 100
Dépenses générales de fonctionnement	18 755 772	19 573 200	(1 700)	(0,0)	19 571 500	4,3	20 407 400
Contrats	12 661 300	8 558 500	814 900	9,5	9 373 400	1,7	9 533 100
Contrats de recherche et de services techniques	4 697 564	4 978 100	(222 000)	(4,5)	4 756 100	7,2	5 098 200
Divers	3 430 381	3 626 500	40 300	1,1	3 666 800	2,0	3 740 800
Total partiel : Autres coûts directs	60 493 758	56 713 600	884 100	1,6	57 597 700	3,0	59 323 900
Coûts directs d'application	10 641 544	11 446 500	93 800	0,8	11 540 300	2,6	11 839 700
Coûts de gestion et d'exploitation du lab. de l'AIEA	4 406 026	4 217 400	-	-	4 217 400	2,6	4 326 800
Activités de laboratoire	15 047 570	15 663 900	93 800	0,6	15 757 700	2,6	16 166 500
Services de traduction et de rédaction	5 654 514	5 613 200	(100)	(0,0)	5 613 100	2,8	5 769 400
Services d'impression	2 549 024	2 120 600	(2 000)	(0,1)	2 118 600	2,0	2 161 100
Services informatiques d'application	1 107 972	990 900	1 600	0,2	992 500	2,8	1 019 900
Services informatiques centraux (non répartis)	6 237 805	6 793 800	-	-	6 793 800	2,7	6 980 400
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	1 368 236	1 390 800	-	-	1 390 800	2,7	1 428 600
Services médicaux	854 208	936 600	-	-	936 600	2,4	959 200
Services d'administration des contrats	616 596	635 400	-	-	635 400	2,6	651 800
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 150 117	1 164 800	-	-	1 164 800	2,4	1 193 200
Total partiel : Coûts partagés	19 538 472	19 646 100	(500)	(0,0)	19 645 600	2,6	20 163 600
Total partiel	258 994 863	268 370 000	2 074 000	0,8	270 444 000	2,9	278 412 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	278 077	2 430 000	-	-	2 430 000	2,9	2 500 000
Budget ordinaire pour les programmes de l'Agence	259 272 940	270 800 000	2 074 000	0,8	272 874 000	2,9	280 912 000
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 193 645	2 819 000	(169 000)	(6,0)	2 650 000	1,8	2 699 000
Total Budget ordinaire	261 466 585	273 619 000	1 905 000	0,7	275 524 000	2,9	283 611 000

Tableau 4. Laboratoires de l'Agence

en euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

Chef de dépense	2005	2006	Augmentation/ (diminution) du programme		Prévisions pour 2007	Hausse des prix	2007
	Dépenses effectives	Budget		%	aux prix de 2006	%	avec hausse des prix
Traitements - Postes approuvés - P	2 554 657	2 677 400	-	-	2 677 400	3,1	2 760 400
Personnel temporaire - P/MD	213 684	402 600	-	-	402 600	3,1	415 100
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	3 718 557	3 906 900	-	-	3 906 900	2,5	4 004 600
Personnel temporaire - G/MD	452 157	288 600	-	-	288 600	2,5	295 800
Personnel temporaire - G/CD	26 947	-	-	-	-	-	-
Dépenses communes de personnel	3 218 532	3 281 300	-	-	3 281 300	2,7	3 369 500
Heures supplémentaires	82 675	78 900	4 000	5,1	82 900	2,5	85 000
Total partiel : Dépenses de personnel	10 267 209	10 635 700	4 000	-	10 639 700	2,7	10 930 400
Voyages - Fonctionnaires	149 107	129 700	-	-	129 700	2,0	132 300
Voyages - Non-fonctionnaires	89 985	145 000	-	-	145 000	6,5	154 400
Total partiel : Voyages	239 092	274 700	-	-	274 700	4,4	286 700
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-	-
Représentation et réception	998	1 800	-	-	1 800	5,6	1 900
Formation	36 852	50 800	(4 300)	(8,5)	46 500	-	46 500
Matériel : pris à bail ou loué	3 256	7 200	-	-	7 200	2,8	7 400
Matériel acheté/travaux de construction	424 897	685 600	-	-	685 600	0,8	691 100
Fournitures et accessoires	1 177 399	1 186 700	85 800	7,2	1 272 500	1,7	1 294 100
Dépenses générales de fonctionnement	2 360 142	2 259 500	3 800	0,2	2 263 300	2,9	2 328 900
Contrats	746 146	449 400	5 200	1,2	454 600	1,7	462 300
Contrats de recherche et de services techniques	34 000	41 600	-	-	41 600	7,2	44 600
Divers	33 873	283 600	(100)	(0,0)	283 500	0,5	285 000
Total partiel : Autres coûts directs	4 817 563	4 966 200	90 400	1,8	5 056 600	2,1	5 161 800
Coûts directs d'application	(10 641 544)	(11 446 500)	(93 800)	0,8	(11 540 300)	2,6	(11 839 700)
Coûts de gestion et d'exploitation du lab. de l'AIEA	(4 406 026)	(4 217 400)	-	-	(4 217 400)	2,6	(4 326 800)
Activités de laboratoire a_/	(15 047 570)	(15 663 900)	(93 800)	0,6	(15 757 700)	2,6	(16 166 500)
Services de traduction et de rédaction	5 000	5 100	100	2,0	5 200	1,9	5 300
Services d'impression	15 567	16 800	(400)	(2,4)	16 400	1,8	16 700
Services informatiques d'application	12 699	13 400	(300)	(2,2)	13 100	3,1	13 500
Services informatiques centraux (non répartis)	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	-	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	2 000	-	-	2 000	5,0	2 100
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel : Coûts partagés	33 266	37 300	(600)	(1,6)	36 700	2,5	37 600
Travaux remboursables pour d'autres organismes	309 560	250 000	-	-	250 000	-	250 000
a_/							
PS.1	1 562 622	1 622 200	-	-	1 622 200	2,6	1 664 200
PS.2	8 511 497	8 671 400	93 800	1,1	8 765 200	2,6	8 992 500
PS.4	4 973 451	5 370 300	-	-	5 370 300	2,6	5 509 800
TOTAL Laboratoires de l'Agence	15 047 570	15 663 900	93 800	0,6	15 757 700	2,6	16 166 500

Tableau 5. Coûts partagés
en euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

Chef de dépense	2005 Dépenses effectives	2006 Budget	Augmentation/ (diminution) du programme		Prévisions pour 2007 aux prix de 2006	Hausse des prix %	2007 avec hausse des prix
				%		%	
Traitements - Postes approuvés - P	4 392 647	5 429 600	-	-	5 429 600	3,1	5 598 100
Personnel temporaire - P/MD	260 105	192 400	-	-	192 400	3,1	198 400
Personnel temporaire - P/CD	74 085	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	4 508 619	4 739 700	(127 300)	(2,7)	4 612 400	2,5	4 727 800
Personnel temporaire - G/MD	268 193	472 400	-	-	472 400	2,5	484 200
Personnel temporaire - G/CD	122 258	100 400	-	-	100 400	2,5	102 900
Dépenses communes de personnel	4 447 325	4 931 000	(56 600)	(1,1)	4 874 400	2,8	5 008 600
Heures supplémentaires	41 636	61 900	-	-	61 900	2,4	63 400
Total partiel : Dépenses de personnel	14 114 868	15 927 400	(183 900)	(1,2)	15 743 500	2,8	16 183 400
Voyages - Fonctionnaires	63 155	52 000	-	-	52 000	1,9	53 000
Voyages - Non-fonctionnaires	64 062	72 900	(11 300)	(15,5)	61 600	6,5	65 600
Total partiel : Voyages	127 217	124 900	(11 300)	(9,0)	113 600	4,4	118 600
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-	-
Représentation et réception	611	1 100	-	-	1 100	9,1	1 200
Formation	224 110	138 700	-	-	138 700	-	138 700
Matériel : pris à bail ou loué	1 195 878	1 889 600	(3 100)	(0,2)	1 886 500	1,6	1 916 200
Matériel acheté/travaux de construction	681 970	286 500	16 400	5,7	302 900	0,7	305 000
Fournitures et accessoires	1 346 790	614 400	-	-	614 400	1,9	625 900
Dépenses générales de fonctionnement	1 782 250	2 016 500	-	-	2 016 500	2,9	2 075 100
Contrats	1 930 702	1 049 200	11 800	1,1	1 061 000	1,7	1 079 300
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	-	-	-	-	-
Divers	11 604	144 100	-	-	144 100	1,9	146 800
Total partiel : Autres coûts directs	7 173 915	6 140 100	25 100	0,4	6 165 200	2,0	6 288 200
Coûts directs d'application	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de gestion et d'exploitation du lab. de l'AIEA	-	-	-	-	-	-	-
Activités de laboratoire	-	-	-	-	-	-	-
Services de traduction et de rédaction	13 501	16 000	-	-	16 000	2,5	16 400
Services d'impression	33 417	16 300	-	-	16 300	2,5	16 700
Services informatiques d'application	268 814	37 900	-	-	37 900	2,6	38 900
Services informatiques centraux (non répartis)	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	-	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel : Coûts partagés	315 732	70 200	-	-	70 200	2,6	72 000
T O T A L	21 731 732	22 262 600	(170 100)	(0,8)	22 092 500	2,6	22 662 200
<i>Moins :</i>							
Imputation interne (voir plus haut)	315 732	70 200	-	-	70 200	2,6	72 000
Imputation interne - Laboratoires de l'Agence	33 266	37 300	(600)	(1,6)	36 700	2,5	37 600
TOTAL Services partagés	21 382 734	22 155 100	(169 500)	(0,8)	21 985 600	2,6	22 552 600
<i>Moins :</i>							
Transfert aux programmes Q et S	6 237 805	6 793 800	-	-	6 793 800	2,7	6 980 400
Allocation aux programmes de l'Agence	13 300 667	12 852 300	(500)	(0,0)	12 851 800	2,6	13 183 200
Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 844 262	2 509 000	(169 000)	(6,7)	2 340 000	2,1	2 389 000
	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 6. Budget ordinaire - Dépenses de personnel

en euros, au taux de change de 1 € pour 1 \$

Chef de dépense	2005 Dépenses effectives	2006 Budget	Augmentation/ (diminution) du programme	%	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006	Hausse des prix %	2007 avec hausse des prix
Traitements - Postes approuvés - P	64 473 927	71 274 500	262 400	0,4	71 536 900	3,1	73 754 600
Personnel temporaire - P/MD	7 085 400	9 221 500	189 400	2,1	9 410 900	3,1	9 702 100
Personnel temporaire - P/CD	764 010	957 000	28 100	2,9	985 100	3,1	1 015 500
Traitements - Postes approuvés - G	38 484 671	39 526 300	(87 100)	(0,2)	39 439 200	2,5	40 425 900
Personnel temporaire - G/MD	4 303 851	4 534 800	-	-	4 534 800	2,5	4 648 200
Personnel temporaire - G/CD	1 326 405	488 200	700	0,1	488 900	2,5	501 200
Dépenses communes de personnel	53 772 373	56 829 700	178 000	0,3	57 007 700	2,8	58 621 300
Heures supplémentaires	483 390	405 300	5 700	1,4	411 000	2,4	420 800
Total : Dépenses de personnel	170 694 027	183 237 300	577 200	0,3	183 814 500	2,9	189 089 600

ANNEXE**Projets de résolutions****A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2007**

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2007^{1/},

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Agence en 2007, d'ouvrir des crédits d'un montant de 283 611 000 euros, sur la base d'un taux de change de 1 euro pour 1 dollar des États-Unis, se répartissant de la façon suivante^{2/} :

	<u>Euros</u>
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	27 651 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 635 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	23 050 000
4. Vérification nucléaire	110 879 000
5. Services d'appui à l'information	16 416 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 821 000
7. Politiques et gestion générale	52 960 000
Total partiel	<u>278 412 000</u>
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	<u>2 500 000</u>
Total partiel, programmes de l'Agence	280 912 000
9. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 699 000</u>
TOTAL	<u><u>283 611 000</u></u>

les montants inscrits aux chapitres devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 9),
 - d'autres recettes diverses de 2 857 000 euros (soit 1 263 000 euros plus 1 594 000 dollars),
- par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 euro pour 1 dollar des États-Unis, à 278 055 000 euros (221 704 000 euros plus 56 351 000 dollars), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(50)/RES/ ;
3. Autorise le Directeur général :
- a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2007, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2007 ;
 - b) À virer des crédits entre les divers chapitres du budget figurant au paragraphe 1 avec l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs.

^{1/}
^{2/}

Voir le document GC(50)/6.

Les chapitres budgétaires 1 à 7 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

APPENDICE

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		dollars É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	21 611 000	+ (6 040 000 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	25 217 000	+ (6 418 000 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	17 492 000	+ (5 558 000 /R)
4. Vérification nucléaire	84 594 000	+ (26 285 000 /R)
5. Services d'appui à l'information	13 621 000	+ (2 795 000 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	12 899 000	+ (2 922 000 /R)
7. Politiques et gestion générale	45 033 000	+ (7 927 000 /R)
Total partiel	<u>220 467 000</u>	+ (<u>57 945 000 /R)</u>
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	<u>2 500 000</u>	+ (<u>-</u>
Total partiel, programmes de l'Agence	222 967 000	+ (57 945 000 /R)
9. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 116 000</u>	+ (<u>583 000 /R)</u>
TOTAL	<u><u>225 083 000</u></u>	+ (<u><u>58 528 000 /R)</u></u>

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar des États-Unis qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2007.

B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2007

La Conférence générale,

Rappelant la décision du Conseil des gouverneurs, dont elle a pris note dans sa résolution GC(48)/RES/7, établissant que le chiffre indicatif de planification pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence ne doit pas être inférieur à 78,5 millions de dollars pour 2007,

Acceptant la recommandation du Conseil relative à l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2007,

1. Décide qu'en 2007 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de dollars ;^{1/}
2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à 1 million de dollars, seront probablement disponibles pour ce programme ;
3. Alloue un montant de dollars^{1/} pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2007 ;
4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2007 conformément aux dispositions du paragraphe F de l'article XIV du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. Le Fonds de roulement en 2007

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2007,

1. Approuve un montant de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2007 ;
2. Décide qu'en 2007 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 euros, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

^{1/} La décision sur l'objectif à recommander à la Conférence générale sera prise par le Conseil des gouverneurs en septembre 2006.

^{2/} INFCIRC/8/Rev.2.